

---

## VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

### DIRE D'URBANISME

---

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE :

Au secrétariat greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NANTERRE, et par devant nous, Greffier, a comparu Maître Séverine RICATEAU, représentant la SELARL SLRD AVOCATS, avocat au Barreau des Hauts de Seine, 95 avenue de Paris 92320 Chatillon, Palais Nanterre 782 et celui de la société CREDIT LOGEMENT, Société Financière, Société Anonyme au capital de 1.259.850.270 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 302 493 275, SIRET 30249327500044, dont le siège social est situé 50 boulevard de Sébastopol, 75003 PARIS, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège, poursuivant la vente dont s'agit,

laquelle a dit :

Qu'en vue de compléter l'ARTICLE DEUXIEME figurant dans le cahier des conditions de vente qui précède, il a reçu les différents certificats relatifs à l'urbanisme, lesdits certificats ci-après intégralement reproduits en photocopie ;

Que l'adjudicataire devra donc faire son affaire personnelle de la situation résultant des certificats d'urbanisme ci-après retranscrits de manière que les vendeurs dans les droits et obligations desquels il est purement et simplement subrogé et le créancier poursuivant ne puissent être jamais inquiétés ni recherchés à ce sujet ;

Et a ledit Maître Séverine RICATEAU, représentant la SELARL SLRD AVOCATS, signé avec Nous, Greffier.

SOUS TOUTES RESERVES



Rueil Malmaison le 26/12/2022

147 avenue Paul Doumer  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél.: 01 47 51 06 78  
Fax: 01 47 77 05 71  
experts@barrere-dufau.fr

SELARL SLRD AVOCATS  
95 avenue de Paris

92 320 CHATILLON

à l'attention de Me ricateau  
Réf : 18065-48

Objet : Renseignements d'urbanisme

## BORDEREAU D'ENVOI

	Document joint	Reste à vous faire parvenir
Renseignements d'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de zonage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat d'alignement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de numérotage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de non-péril, hygiène,...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de carrières	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat "parasitaire"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extrait cadastral "modèle 1"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plans de situation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plans parcellaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Note d'honoraires n° 25314	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

B. BARRERE

### BUREAU PRINCIPAL

4 rue de Béarn  
92210 Saint Cloud  
Tél.: 01 46 02 47 80  
Fax: 01 46 02 47 81  
stcloud@barrere-dufau.fr

### BUREAU SECONDAIRE

81 avenue du Maréchal Joffre  
92000 Nanterre  
Tél.: 01 47 21 13 12  
Fax: 01 47 77 05 71  
experts@barrere-dufau.fr

### Bornages

Divisions et travaux fonders

Copropriétés

Divisions en volumes

Implantations

Topographie

GPS

Diagnostique Immobiliers

Levers d'architecture

Scanner 3D



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

## SURESNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE  
SERVICE AMÉNAGEMENT URBAIN  
ADS- 2 rue Carnot 92151 SURESNES cedex  
Tél : 01 41 18 17 45  
Fax : 01 41 18 17 40

### RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

La présente notice d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie de Suresnes. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque, ni d'un certificat d'urbanisme.

#### **TERRAIN**

**Adresse du terrain :** 47 RUE DE LA REPUBLIQUE

**Références cadastrales :**

<u>Section</u>	<u>Numéro</u>
<u>Z</u>	<u>126</u>

**Superficie du terrain :** 248 m<sup>2</sup>

**Le terrain est-il bâti ?** Oui

#### **A - DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) RENFORCE SUR TOUTE LA COMMUNE**

Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) auprès de la Mairie de SURESNES. Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée. (Décret N 87.284 du 25 Avril 1987)

Un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité a été instauré par délibérations du Conseil Municipal les 24/05/2007 et 24/05/2011 consultable auprès du service Commerce & Artisanat tél : 01 42 04 91 50

#### **B - NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN**

Le document d'urbanisme en vigueur est PLU

**Zone du PLU du terrain de la demande :** UDa : Plan Local d'Urbanisme

#### **C - NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN**

- ZONE DE DEGAGEMENT RADIOELECTRIQUE
- ZONE DE PROTECTION RADIOELECTRIQUE

---

## D –CERTIFICATS DIVERS

---

A défaut de mention spécifique indiquée dans le cadre C, la propriété indiquée ci-dessus n'est pas frappée d'interdiction d'habiter ni déclarée insalubre, Ne fait pas l'objet d'un arrêté de péril.

Elle se trouve dans une zone à risque d'exposition au plomb (Arrêté préfectoral du 16/05/2000).

Elle se trouve dans une zone contaminée ou susceptible de l'être par les termites (Arrêté préfectoral du 22/12/2004).

Elle n'est pas concernée par un arrêté préfectoral « mэрule »

A défaut de mention spécifique indiquée dans le cadre C, l'Alignement est situé à la limite de fait de la voie publique.

La Commune est située dans le périmètre de Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPRn approuvé) concernant : Carrières, Inondations (arrêté préfectoral du 7/02/2006). Pour savoir si la propriété indiquée ci-dessus est concernée par un de ces risques, se reporter au cadre C déclinant la nature des servitudes.

Pour votre information, une carte des anciens sites industriels et activités de services est consultable sur le site du ministère <http://basias.brgm.fr>

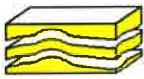
Par ailleurs, il n'y a pas à Suresnes de zone:

- de restauration immobilière,
- de résorption de l'habitat insalubre,
- de secteur sauvegardé,
- de rénovation urbaine,

**A noter** : en ce qui concerne les renseignements relatifs à l'assainissement et au raccordement pour l'évacuation des eaux usées et pluviales, veuillez-vous rapprocher du gestionnaire de la voirie.

Document édité le 08/12/2022

Le Service Aménagement Urbain



## Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demande : 08/12/2022  Renseignement fournis selon le plan joint

Références : 1129404

Code postal : 9 2 1 5 0      Sect. Cadast. : Z      Parcelle : 0 1 2 6

Adresse : 47 RUE DE LA RÉPUBLIQUE  
92150 SURESNES

Votre référence : \_\_\_\_\_

Adresse complémentaire : \_\_\_\_\_

Parcelles complémentaires : \_\_\_\_\_

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement

**Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés**

## 1° Possibilité de dissolution du gypse antéludien :

Possibilité de dissolution du gypse antéludien - Seine-Saint-Denis par arrêtés préfectoraux du 21 mars 1986 et 18 avril 1995 (PPR) <sup>(1)</sup>

## 2° Par rapport aux zones de carrières connues :

en dehors       en zone de carrière <sup>(1)</sup>       possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou à du nivellement <sup>(1)</sup>

## 3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr		T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de craie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne sablière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne glaisière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

## 4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

	Pa		Pa
<input type="checkbox"/> Aucun (ou non communiqués à l'IGC)		<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines en carrière par piliers	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations superficielles armées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines par injection	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations profondes prenant appui sur le sol de la Carrière <input type="checkbox"/> à ciel ouvert <input type="checkbox"/> souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Remblaiement de la carrière	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/>

Pa : en partie

<sup>(1)</sup> Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orsans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 08/12/2022  
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL BARRERE-DUFAU Géomètres-Experts

SF2205669079

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 092				Commune : 073				SURESNES		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
Z	0126			47 RUE DE LA REPUBLIQUE	0ha02a48ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



# SURESNES

47 rue de la République

## PLAN DE SITUATION



Cadastre : Z n°126

Contenance : 248 m<sup>2</sup>

Propriétaire : M Le Priol

Echelle : 1/ 4000

Réf. 22U202

SARL **BARRERE & DUFAU**

Géomètres Experts Fonciers D.P.L.G.

147, avenue Paul Doumer 92500 RUEIL MALMAISON – Tél 01.47.51.06.78. – mail : experts@barrere-dufau.fr

# SURESNES

47 rue de la République

## PLAN PARCELLAIRE



Plan figuratif établi à partir du plan cadastral

Cadastre : Z n°126

Contenance : 248 m<sup>2</sup>

Echelle : 1/ 1000

08/12/2022

Réf. 22U202